

DEPARTEMENT
DE
SEINE-ET-MARNE

Arrondissement : TORCY

SMIAEP

Syndicat Mixte Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable
de la région de Tournan-EN-BRIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

DATE DE CONVOCATION
30 avril 2026

L'an deux mille vingt-six

Le 19 mai 2026 à dix-huit heures

Le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à Tournan en Brie, en assemblée générale, sous la présidence de Monsieur Patrick BONNIN, 1^{er} Vice-Président

DATE D'AFFICHAGE
6 mai 2026

NOMBRE DE DELEGUES

EN EXERCICE : 28

PRESENTS : 32

VOTANTS : 26

OBJET :

Délégations consenties,
par le Comité, au
Président

Etaient présents : M. **BONNIN Patrick**, 1^{er} Vice-Président sortant présidant l'ouverture du Comité Syndical ainsi que l'installation des Membres du Comité en remplacement de M. **USSEGLIO-VIRETTA**, Président sortant excusé ; M. **REMOND Bertrand**, délégué titulaire d'Aubepierre-Ozouer-Le-Repos ; Mme **DESMARECEAUX Emilie**, déléguée titulaire de Bernay-Vilbert ; M. **CHAUVIN Joël**, délégué titulaire (CA Coulommiers Pays de Brie - Hautefeuille) ; M. **BOCQUILLON Gilles**, délégué titulaire (CC Brie des Rivières et Châteaux - Courquettaine) ; Mme **LUCZAK Daisy**, déléguée titulaire (CC Brie des Rivières et Châteaux - Courquettaine) ; M. **ANTHOINE Emmanuel**, délégué titulaire (CC Brie des Rivières et Châteaux - Chaumes-en-Brie) ; M. **SAINT-JALMES Patrice**, délégué titulaire (CC Brie des Rivières et Châteaux - Argentières) ; Mme **CASIER Patricia**, déléguée titulaire (CC Brie des Rivières et Châteaux - Beauvoir) ; M. **BRAC DE LA PERRIERE Guillaume**, délégué titulaire de Châtres ; Mme **GARNOT Elisabeth**, déléguée titulaire de Courpalay ; M. **ROSSILLI Patrick**, délégué titulaire de Fontenay-Trésigny ; M. **JUNK Aurélien**, délégué titulaire de Gretz-Armainvilliers ; M. **BENOIT Dominique**, délégué titulaire de Gretz-Armainvilliers ; M. **OFFROY Patrick**, délégué suppléant de Gretz-Armainvilliers ; M. **GUERIN Bruno**, délégué titulaire de La Chapelle-Iger ; M. **BOBET Eric**, délégué titulaire de Liverdy-en-Brie ; M. **RAVELET Geoffrey**, délégué titulaire de Liverdy-en-Brie ; M. **ILCZYSZYN Serge**, délégué suppléant de Mortcerf ; M. **LOUISE DIT MAUGER Philippe**, délégué titulaire de Presles-en-Brie ; M. **DESIRÉ Christophe**, délégué titulaire de Presles-en-Brie ; Mme **PETILLION Myriam**, déléguée suppléante de Presles-en-Brie ; M. **BARBOUX Dany**, délégué titulaire de Quiers ; M. **PIEDINOV Jean-Christophe**, délégué titulaire de Rozay-en-Brie ; M. **VAN PRAET Ludovic**, délégué suppléant de Rozay-en-Brie ; M. **CUYPERS Marc**, délégué titulaire du SIEAPA de la Houssaye-en-Brie ; M. **GAUTIER Laurent**, Délégué titulaire de Tournan en Brie ; M. **KHALOUA Madani**, Délégué titulaire de Tournan en Brie ; M. **SAUSSEY Laurent**, Délégué suppléant de Tournan en Brie ; M. **FOLLIOT Pascal**, suppléant de Tournan en Brie ; M. **LESAGE Alain**, délégué titulaire de Vaudoy-en-Brie ; Mme **DESWARTE Sophie**, déléguée titulaire de Voinsles ;

Formant la majorité des membres en exercice.

Avaient donné pouvoir : ----

Etaient invités : M. **Armand LANG**, Président de la Sté Lexfis

Absents excusés : M. **RENET Geoffrey**, délégué suppléant d'Aubepierre-Ozouer-Le-Repos ; Mme **LACOTE Maëlle**, déléguée suppléante de Bernay-Vilbert ; M. **BERGUEZ Christian**, délégué suppléant (CC Brie des Rivières et Châteaux - Chaumes-en-Brie) ; M. **SAVOURET Damien**, délégué titulaire de Lumigny-Nesles-Ormeaux ; Mme **LEVAILLANT Pascale**, déléguée suppléante de Lumigny-Nesles-Ormeaux ; M. **GAUTHIER Laurent**, délégué titulaire de Mortcerf ; Mme **BRUN Laurine**, déléguée suppléante de Quiers ;

Secrétaire de Séance désigné : M. **RAVELET Geoffrey**, délégué titulaire de Liverdy-en-Brie ;

... / ...

DELIBERATION n° 2026-010

L'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Président peut recevoir, pour la durée de son mandat, délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant.

Par conséquent, le Comité Syndical autorise le Président à :

1. Passer les contrats d'assurance,
2. Fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, commissaires de justice et experts.
3. Prendre, en son nom, toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement des accords-cadres et des marchés publics relevant d'une procédure adaptée (MAPA) ainsi que toute décision concernant les avenants s'y rapportant, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
4. Intenter au nom du Syndicat les actions en justice ou de défendre le Syndicat dans les actions intentées contre lui, devant toute juridiction, y compris en appel pour l'ensemble des litiges pouvant se présenter dans toutes les instances et dans tous les domaines d'une façon générale pour ester en justice au nom du Syndicat pendant la durée de son mandat ; cette autorisation comporte également la désignation d'un avocat chargé de représenter et venir en défense des intérêts du Syndicat dans l'affaire et ses suites.
5. Demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions que ce soit en fonctionnement ou en investissement, quels que soient la nature de l'opération et le montant prévisionnel de la dépense subventionnable.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Président rendra compte à chacune des réunions obligatoires du Comité Syndical des décisions prises dans le cadre de cette délégation.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, se prononce pour :

votes FAVORABLE 46/48 VOIX

votes CONTRE 0

Ne prend pas part au vote : 0

Fait et délibéré en séance, le 19 mai 2026

Pour extrait certifié conforme
Tournan-en-Brie, le 19 MAI 2026

Le Secrétaire de Séance,



Geoffrey RAVELET

Le Président,



Eric BOBET